

# LE GROENLAND : ENTRE CONTRAINTES GÉOGRAPHIQUES ET VERTUS STRATÉGIQUES

PAR

MATTHIEU CHILLAUD (\*)

Le Groenland présente, à bien des égards, une situation atypique. Situé à l'intersection du continent américain (il fait géographiquement partie du sous-continent américain et est d'ailleurs mentionné comme tel dans le Traité d'assistance et de défense mutuelle inter-américain de Rio de 1947), du continent européen (il fut découvert et colonisé par les Norvégiens puis par les Danois) et de l'Arctique (l'île d'Oodaak, le point le plus septentrional du Groenland, se situe à 700 km du pôle Nord), ce dernier vestige de la puissance viking et de l'hégémonie danoise sur toute l'Europe septentrionale ne rassemble, en dépit de son immense territoire, que quelques dizaines de milliers d'habitants (1).

Le processus de dévolution mis en place par Copenhague fit passer le Groenland du statut de colonie à celui de « territoire faisant partie intégrante du Royaume de Danemark » (1953) et, enfin, à celui de territoire autonome (1979). Malgré ce statut équivoque, le Groenland a réussi à développer, *nolens volens*, une diplomatie originale fondée notamment sur la promotion de la notion de « peuple autonome ». En 1985, il s'est retiré des instances communautaires en faisant sécession des Communautés européennes, tout en restant sous souveraineté danoise.

En dépit de cette « sécession », il entretient, avec la métropole européenne, des relations étroites qui passent dans une large mesure par le programme communautaire « Dimension septentrionale de l'Union européenne » (2) : celui-ci officialise le processus de construction d'un nouveau schéma régional

(\*) Chercheur-associé à l'Institut Européen de Géoéconomie (IEG). Actuellement chercheur-invité au Finnish Institute of International Affairs (FIIA).

(1) Le Groenland (en danois : Grønland, « terre verte »; en groenlandais : Kalaallit Nunaat, « terre des hommes ») est l'île la plus grande du monde (sa surface est environ cinquante fois supérieure à celle du Danemark métropolitain). Sa population s'élève à 56 000 habitants, dont 85 % sont d'origine inuit : 45 000 vivent dans les villes – dont 13 000 dans la capitale Nuuk (en danois : Godthåb, « bonne espérance ») – et 10 000 vivent dans les campements, stations scientifiques et bases militaires.

(2) La Dimension septentrionale est un programme communautaire impulsé par la Finlande au lendemain de son adhésion à l'Union européenne en 1995. Il s'agit, à travers cette initiative, de s'assurer que les activités de l'UE et les instruments communautaires utilisés tiennent compte des nouvelles réalités en Europe du Nord et d'en tirer le maximum de valeur ajoutée. Cf. à ce sujet Matthieu CHILLAUD/Céline BAYOU, « L'Europe, à la recherche de sa frontière septentrionale », *Géoéconomie*, n° 19, automne 2001, pp. 117-158.

de coopération en Europe septentrionale et, par extension, dans toutes les régions bordant l'Arctique, processus mis en œuvre depuis la fin de la Guerre froide. Le Groenland est concerné par cette initiative à double titre : d'une part, il est sous souveraineté d'un Etat-membre de l'Union européenne (alors que lui-même n'en est plus partie prenante) et actif en matière de promotion des intérêts nordiques et, d'autre part, son identité arctique et ses liens particuliers avec les communautés inuits réparties en Russie, au Canada et aux Etats-Unis (Alaska) en font le fer de lance des actions entreprises dans la promotion de l'Arctique et de la défense du « pan-inuitisme ».

Sa situation géostratégique vaut en outre au Groenland d'attirer l'attention toute particulière d'un certain nombre de pays, et en particulier des Etats-Unis et de la Russie. Déjà, durant la Guerre froide, le Groenland occupait une position stratégique de première importance pour l'OTAN. Récemment, le système américain de défense antimissiles *Missile Defense* (MD) (3) faisant de la base groenlandaise de Thulé (4) une de ses pièces maîtresses a relancé le débat sur la place du Groenland et, par ricochet, sur celle du Danemark, dans le lien transatlantique. Cela n'est pas sans poser problème au Danemark : le système américain de défense antimissiles étant accusé de bafouer le Traité ABM (5), les autorités danoises craignent de se trouver, avec la volonté américaine d'utiliser la base militaire de Thulé dans le cadre du déploiement de systèmes de radars d'alerte avancé, en porte-à-faux vis-à-vis de leurs partenaires européens, de la Russie, de la Chine – deux pays qui n'ont jamais manqué de manifester leur hostilité à ce projet –, mais aussi des autorités autonomes groenlandaises qui accusent pêle-mêle et les Danois et les Américains de faire fi de leurs demandes récurrentes d'être tenues informées sur les plans de Washington.

#### LES AMBITIONS D'AUTONOMISATION DU GROENLAND, TRIBUTAIRES DES RÉALITÉS ÉCONOMIQUES

Le souhait du Groenland – qui entend profiter de la « mode » de la sécession, ou du moins de la dévolution, caractérisant les sociétés européennes depuis une quinzaine d'années (6) – d'acquérir une forme étatique plus poussée, voire carrément l'indépendance, se heurte à un certain nombre de

(3) Le sigle NMD pour National Missile Defense fut remplacé en mars 2000 par celui de MD, soit Missile Defense. On utilisera donc le terme NMD pour toutes les questions précédant ce changement de vocabulaire, et le terme MD pour celles lui succédant.

(4) C'est le philosophe grec Platon qui a d'abord utilisé le mot Thulé pour désigner les régions nordiques à son époque.

(5) Le Traité ABM (1972), dans sa version originale, stipulait que les Etats-Unis et l'Union soviétique ne devaient disposer que de deux systèmes protégeant les attaques de missiles adverses, afin de limiter la course aux armements et de faire fonctionner la dissuasion. Un protocole signé en 1974 et entré en vigueur deux ans plus tard réduisit le nombre de sites ABM à un seul : pour les Etats-Unis, le centre est situé à Grand Forks et pour la Russie, à Moscou.

(6) Philippe MORÉAU DEFARGES, « Le droit à la sécession, jusqu'où ? », *Défense nationale*, n° 8, août-septembre 1999, pp. 87-93.

contraintes économiques qui tendent à enrayer une évolution positive de ses revendications.

### *Le processus de dévolution au Groenland*

Christianisés dès le XII<sup>e</sup> siècle, les habitants du Groenland furent sous souveraineté norvégienne entre 1261 et 1380, date à laquelle l'unification des royaumes danois et norvégien les plaça sous l'autorité de Copenhague. Près de 3 000 colons vivaient alors sur le sol groenlandais en pratiquant l'élevage et le commerce des fourrures. Toutefois, au début du XV<sup>e</sup> siècle, à la suite d'un refroidissement climatique, les colonies vikings disparurent et les Européens perdirent alors tout contact avec le Groenland. Le commencement de l'autorité danoise moderne date d'une mission menée, en 1721, par un missionnaire norvégien, Hans Egede (7) : les Danois entreprirent alors d'explorer la côte occidentale et de coloniser le Groenland. La souveraineté danoise sur l'île, reconnue dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par l'ensemble des pays occidentaux, fut confirmée par la paix de Kiel, en 1814. En mai 1921, le Danemark décréta que toute l'île était désormais un territoire danois, ce qui créa un contentieux avec la Norvège à propos des droits de chasse et de pêche; le différend fut porté devant la Cour Internationale de Justice de La Haye, qui confirma en 1933 la souveraineté danoise sur le Groenland (8). Celui-ci conserva son statut de colonie jusqu'en 1953, date à laquelle, suite à un amendement de la Constitution, il devint partie intégrante de la Couronne danoise : en vertu de cet amendement, le Groenland, qui, jusque-là, n'était qu'une simple colonie, devint une « province » danoise représentée au Parlement du Danemark. Commença alors une intense centralisation administrative, suivie d'une période de « danification » des Inuits groenlandais.

La résistance groenlandaise contre cette politique d'intégration menée par le Danemark contribua à l'instauration, en 1979, du gouvernement territorial. Cette année-là, de nouvelles institutions furent créées lors de l'adoption de la loi d'autonomie : le *Landsting* (Parlement) et le *Landstyre* (le pouvoir exécutif). L'autonomie s'est par ailleurs traduite par la dévolution, au Groenland, de la gestion de la plus grande partie de ses affaires internes, dont le transfert s'est progressivement effectué jusqu'au début des années 1990. L'Etat danois conserve toutefois la responsabilité des domaines régaliens (monnaie, défense, politique étrangère et police); le champ des relations extérieures relève quant à lui, pour une large partie, de la compétence des autorités danoises, mais les responsables groenlandais sont associés à toutes les négociations.

(7) La Norvège faisait partie intégrante du Danemark jusqu'en 1814.

(8) Pour une étude plus détaillée sur cette question, cf. Amiral BESNAULT, *Géostratégie de l'Arctique*, FEDN-Economica, Paris, 1992, p. 258.

Le Parlement, composé de trente et un membres élus pour une durée de quatre ans nomme le président de l'exécutif (*landstyresformand*). Il désigne également les sept membres du gouvernement (finances, logement et infrastructures, pêches, chasses et habitations, santé et environnement, culture, éducation, cultes et recherche et affaires sociales et emploi). Par ailleurs, le Groenland est représenté au Parlement danois (*Folketing*) par deux députés. A Copenhague se trouve un ministère du Groenland, tandis qu'à Nuuk, les autorités danoises sont représentées par un gouverneur (*Riigobudsman*) (9).

Lors du référendum sur l'adhésion du Danemark à la CEE (Communauté Economique Européenne) en 1972, la majorité de l'électorat groenlandais s'était prononcée contre un tel processus et ce, notamment par crainte d'un accès trop facile des bateaux de pêche des autres États-membres à ses propres eaux et par souci de conserver la maîtrise des ressources halieutiques (10). Les autorités du territoire organisèrent alors une nouvelle consultation référendaire, à l'issue de laquelle le Groenland décida de se retirer de la Communauté Economique Européenne en 1985. Les relations entre le Groenland et l'UE sont, depuis cette date, régies par un accord de pêche et l'octroi du statut de PTOM (Pays tiers d'outre-mer).

Si le sentiment identitaire groenlandais est régulièrement mis en avant dans le discours politique des élites locales, ces dernières se veulent avant tout réalistes, conscientes des nombreux handicaps politiques, culturels et économiques du Groenland. Certes, le Groenland a son drapeau, son hymne et sa propre toponymie, autant de caractéristiques qui laissent présager d'une (future) forme étatique. Néanmoins, l'identité groenlandaise ne s'est pas formée selon un schéma simple.

La construction de l'identité groenlandaise repose sur une seule des trois langues parlées au Groenland (11), le *Kalaallisut*, qui est devenu la langue officielle du pays après le *Hjemmestyre*. Cependant, la standardisation de la langue groenlandaise – perçue comme une « forme d'impérialisme » par les Groenlandais du Nord et de l'Est – a abouti à une situation ubuesque, avec notamment le choix fait par les Groenlandais orientaux de continuer à utiliser, pour communiquer, le danois plutôt que le *Kalaallisut*.

En outre, tant que le Danemark continuera à fournir l'essentiel des revenus publics groenlandais, il est peu probable que les thèses des mouvements indépendantistes rencontrent un écho favorable auprès de la population locale (les sondages montrent ainsi que 80 % des Groenlandais sont favo-

(9) Cf. le site Internet du gouvernement autonome : <http://www.nacok.gl> (dernière consultation en juin 2002).

(10) En 1977, l'élargissement de la zone économique exclusive à 200 miles eut un impact considérable sur la position des Groenlandais dans leurs rapports avec l'UE. Pour plus de détails sur cette question, cf. Ove JOHANSEN/Carsten LEHMAN SØRENSEN, « Greenland's way out of the European Community », *The World Today*, juillet-août 1983, pp. 270-277.

(11) Les trois langues groenlandaises sont le *kalaallisut* ou groenlandais de l'Ouest, l'*avangersuarmitut* ou groenlandais du district de Thulé et le *tunumiutut* ou groenlandais de l'Est.

rables à une sorte d'indépendance à la seule condition que cela ne se transforme pas en une diminution de leur niveau de vie (12)) : le manque de diversité des structures économiques constitue un profond handicap par rapport à la volonté du Gouvernement autonome d'acquérir davantage de souveraineté, car cela pourrait conduire la métropole danoise à mettre fin au *bloktilskud* (13).

### *Atouts et handicaps de l'économie groenlandaise*

Pendant longtemps, le Groenland a misé essentiellement sur quatre secteurs de son économie pour acquérir davantage d'indépendance : le tourisme, les matières premières, les industries et la pêche et la chasse (14).

Ainsi, au début des années 1990, les autorités groenlandaises ont cru à l'essor du tourisme. Toutefois, la déception semble avoir été à la hauteur des espérances : l'objectif fixé de 60 000 touristes par année n'a jamais été atteint (15). Les experts soulignent d'ailleurs l'insuffisance, sur le territoire groenlandais, d'hôtels, de navires et des infrastructures nécessaires pour accueillir davantage de touristes (16); mais le Gouvernement autonome s'avère incapable d'assumer de tels investissements.

Si le Groenland dispose d'un important potentiel de matières premières (pétrole et gaz), les investissements nécessaires à leurs exploitations se révèlent prohibitifs en raison des conditions climatiques : ainsi, le dernier forage qui avait été installé près de Nuuk durant l'été 2000 a dû être démonté faute de rentabilité. De toutes façons, les experts groenlandais les plus optimistes estiment que, même si les investissements nécessaires étaient réalisés de suite, il faudrait attendre quinze à vingt ans avant que le Groenland puisse profiter des revenus issus des exploitations de gaz et de pétrole (17). Quant à l'exploitation minière (charbon, plomb et zinc), elle a cessé pour des raisons de coût; en fait, seules les activités d'exploration de l'or et du diamant, qui tendent à se multiplier, permettent au Groenland de profiter de ses richesses minières.

Quant au secteur industriel, dont l'essentiel de l'activité est lié aux investissements réalisés par le Gouvernement autonome, il est trop intimement

(12) Jens KAALHAUGE NIELSEN, « Greenland's Geopolitical Reality and its Political-Economic Consequences », *Danish Foreign Policy Yearbook 2001*, DUPI, Copenhague, p. 37.

(13) Il s'agit de la subvention annuelle du Danemark, qui se monte à environ 2,7 milliards de couronnes danoises et représente environ 40 % des revenus publics du territoire.

(14) L'agriculture n'est développée que dans la partie sud du territoire. Environ soixante-dix fermes se livrent à l'élevage de moutons.

(15) En 1997, il y a eu 16 200 touristes, qui ont apporté quelque 150 millions de couronnes danoises et ont procuré un emploi à plein temps à 220 personnes.

(16) Lise LYCK, *Arctic International Trade : A Study Focused on the Groenlandic International Trade Regime*, Business School, Copenhague, 1999. Pour l'auteur, l'économie du tourisme groenlandais est même déficitaire (cf. note n° 21 in Jens KAALHAUGE NIELSEN, *op. cit.*, p. 59).

(17) Jens KAALHAUGE NIELSEN, *op. cit.*, p. 59.

dépendant des subsides de la métropole danoise pour que les Groenlandais puissent tirer profit de son dynamisme.

Enfin, l'exploitation des produits de la mer apparaît comme étant le seul secteur économique rentable (elle représente 25 % du PIB et 95 % des exportations totales), d'autant qu'elle ne dérive, ni de près ni de loin, des subsides de la métropole.

Il apparaît donc que le Gouvernement autonome, qui ne peut quasiment miser que sur la seule activité de la pêche pour affirmer ses aspirations autonomistes, ne dispose pas des moyens économiques nécessaires pour revendiquer une forme d'indépendance plus poussée que celle qui est la sienne à l'heure actuelle.

Par ailleurs, le processus de dévolution mis en œuvre par le Danemark témoigne de la volonté de Copenhague d'« autonomiser » le Groenland. Ceci semble être un moyen habile pour, d'une part, donner l'impression que la métropole est favorable à ce que le territoire autonome acquière davantage de liberté et en même temps décrédibiliser les mouvements autonomistes et, d'autre part, se débarrasser de l'opprobre de la « danification » du Groenland, processus mené jusqu'à la fin des années 1970 (18).

#### L'ÉMANCIPATION PROGRESSIVE DU GROENLAND DANS SES COMPÉTENCES EXTERNES

Le Groenland tend à s'affranchir des contraintes du *Hjemmestyre* – avec l'accord plus ou moins tacite de Copenhague – en s'affirmant sans cesse comme un acteur de première importance dans l'Arctique. Ainsi, sa diplomatie « pan-inuitiste », dont l'expression politique a été, en 1980, la création de la « conférence circumpolaire des Inuits », lui donne la possibilité de revendiquer le statut de « champion » de la cause des peuples indigènes de l'Arctique. Ses compétences externes, aussi limitées soient-elles, lui permettent de siéger au Conseil nordique (qu'il a rejoint en 1984). En outre, le Groenland a soutenu la création, en 1996, du Conseil arctique et il prend une part active aux travaux de plusieurs organisations internationales du secteur de la pêche, notamment dans le cadre de la Commission baleinière internationale.

Selon l'universitaire groenlandais Jens Kaalhaug Nielsen, la « *politique étrangère* » du Groenland suit plusieurs axes (19) :

- utiliser son identité scandinave et les forums nordiques pour structurer ses relations avec le Danemark ;
- s'ouvrir peu à peu à l'environnement européen ;

(18) Les métropolitains nourrissent un sentiment de culpabilité à l'égard de la population locale et se montrent maintenant soucieux de contribuer à la préservation de la culture inuit.

(19) Jens KAALHAUGE NIELSEN, *op. cit.*, p. 65.

- s'ouvrir au « camp occidental » en se rapprochant du Canada et, plus particulièrement, de la province du Nunavut et des États-Unis ;
- resserrer la coopération arctique ;
- renforcer son action diplomatique au sein de l'ONU et d'autres organisations internationales ;
- renforcer les liens avec ses « petits voisins » du monde nord-atlantique (Islande et îles Féroé).

Afin de tenir compte des évolutions économiques et politiques des relations dano-groenlandaises depuis l'instauration du *Hjemmestyre*, le Gouvernement autonome a décidé de la création, en octobre 1999, en accord avec les autorités danoises, d'une commission – *Selvstyrekommision* (« commission d'autodétermination ») –, qui a pour objectif de « *définir la position qui sera celle du Groenland à l'avenir au sein de la communauté du Royaume* ». Présentée comme se situant dans le cadre d'une simple « révision de routine » de l'accord d'autonomie de 1979 – et en aucun cas un quelconque prémisses de déclaration d'indépendance –, cette commission a pour mission d'évaluer les « *domaines où l'autonomie au sein du Royaume peut être accrue sur la base du partage équitable des droits et des responsabilités et dans le but de promotion de zones d'intérêt commun* ». Ses recommandations ont vocation à servir de base aux négociations dano-groenlandaises. Or, l'une des principales revendications des autorités groenlandaises est justement de redéfinir le terme de *Rigsfællesskab* ; en d'autres termes, il s'agirait en fait de remplacer la notion de « Communauté danoise » par celle de « fédération orientée vers le partenariat ». Au-delà de l'aspect sémantique, cela reviendrait à mettre fin à toute ambiguïté pouvant rappeler que le Groenland n'est ni plus ni moins qu'une colonie.

Par ailleurs, le Groenland fait pression, au sein du Conseil nordique, pour que la notion de « zone adjacente » ne soit plus appliquée uniquement aux voisins orientaux des pays nordiques (20) mais aussi à leurs voisins occidentaux, ce qui lui permettrait de mettre en avant ses « liens particuliers » avec les provinces canadiennes de Nunavut et de Nunavik.

En ce qui concerne ses relations avec l'Union européenne (UE), le Groenland souhaite pouvoir obtenir le maximum d'avantages commerciaux, notamment en terme de libertés d'exportation de produits maritimes (21). Ainsi, la visite, du 6 au 9 juillet 2000, du Président de la Commission euro-

(20) A l'occasion de sa 46<sup>e</sup> session, tenue à Reykjavik en février-mars 1995, le Conseil nordique a décidé d'institutionnaliser la coopération entre ses membres (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) et la « zone adjacente », concept recouvrant des pays et territoires voisins, à savoir les trois États baltes et certains territoires du Nord-Ouest de la Russie (République de Carélie, régions de Mourmansk, d'Arkhangelsk, de Kaliningrad et de Leningrad, ainsi que la ville de Saint-Petersbourg). Cf. à ce sujet Matthieu CHILLAUD, « Un exemple de coopération régionale. Le Conseil nordique dans les États baltes et le Nord-Ouest russe », *Le Courrier des pays de l'Est*, n° 1012, février 2001, pp. 46-53.

(21) Afin de veiller à ses intérêts maritimes, le Groenland a ouvert un bureau de représentation à Bruxelles en 1992. Par ailleurs, ses activités de lobby le mettent très souvent en porte-à-faux avec l'organisation écologiste Greenpeace.

péenne, Romano Prodi, a été l'occasion, pour les Groenlandais, de rappeler aux Européens que le Groenland et l'UE ont des intérêts communs en matière de pêche (22).

Pour ce qui est de sa « stratégie arctique », Nuuk mise beaucoup sur ses relations avec le Canada. La proximité géographique et les affinités culturelles avec ce dernier, notamment en matière de défense des Inuits, lui permettent de revendiquer le rôle de « partenaire privilégié » d'Ottawa pour tout ce qui relève de la promotion de l'Arctique (23). Le Groenland a d'ailleurs été le premier « Etat » à s'être félicité de la création, le 1<sup>er</sup> avril 1999, de la province canadienne de Nunavut, une province essentiellement peuplée d'Inuits.

Au-delà de la problématique de la base américaine de Thulé (*cf. infra*), les relations du Groenland avec les États-Unis ne sont pas aussi riches que celles avec le Canada et ce, malgré les contacts étroits qu'entretient Nuuk avec l'Etat de l'Alaska. Ainsi, le Groenland n'a pas hésité à dénoncer la présidence américaine du Conseil arctique (1999-2000), l'accusant d'avoir délibérément obstrué le fonctionnement de l'organisation en vue de préserver ses intérêts industriels et commerciaux en Alaska.

Le Groenland tente par ailleurs, avec plus ou moins de succès, de défendre ses intérêts au sein de l'Organisation mondiale du commerce, grâce à une représentation conjointe avec le Danemark.

### Les forums nordiques où le Groenland est représenté

Créé en 1952 par la Norvège, la Suède, le Danemark et l'Islande, le **Conseil nordique** a été conçu comme une arène commune de collaboration pour les parlements et gouvernements nordiques; forum de consultation et de réflexion destiné à compenser l'absence d'unité de politique de sécurité commune, il n'a jamais eu vocation à devenir une structure supranationale, du type du Marché commun ou de l'Union européenne; si ses décisions ne sont pas contraignantes pour les pays membres, il est rare que les gouvernements nationaux ne suivent pas ses recommandations. Le Conseil nordique a connu plusieurs « élargissements » : une fois sa situation stabilisée vers le milieu des années 1950, la Finlande en est devenue membre à part entière, en 1956; à partir de 1970, des régions partiellement autonomes, comme les îles Åland et les îles Féroé, ont pu y envoyer leurs propres délé-

(22) Ainsi, l'UE verse chaque année, depuis 1985, 280 millions de couronnes danoises, pour les prises faites par les pêcheurs groenlandais.

(23) Souhait évoqué par le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, lors de sa visite au Groenland, durant l'été 2000. Depuis une dizaine d'années, le Groenland, afin d'affirmer son identité nord-américaine, encourage l'apprentissage de l'anglais à l'école et certains nationalistes souhaitent même que l'usage du danois soit carrément remplacé par la langue de Shakespeare.



gués, sous l'égide des délégations finlandaise et danoise; le Groenland a adhéré au Conseil nordique en 1984 (ses délégués ont été intégrés à la délégation danoise).

Inauguré le 9 septembre 1996 à Ottawa (Canada), le **Conseil arctique** regroupe huit Etats de l'Arctique dont une partie des territoires sont situés au-delà du Cercle polaire (le Canada, le Danemark/Groenland, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède et les Etats-Unis). Il comprend en outre, comme participants permanents, six organisations internationales de peuples autochtones (notamment la Conférence circumpolaire inuit, le Conseil saami, l'Association russe des peuples autochtones du Nord et l'Association internationale aléoutienne). Son objectif principal est la protection de l'environnement dans tout l'Arctique, la promotion des droits des Inuits et la défense des mammifères marins (24).

**La Conférence circumpolaire inuit** est une organisation internationale représentant environ les 130 000 Inuits qui vivent dans les régions arctiques (et quelques-unes sub-arctiques) du Canada, en Alaska, au Groenland et en Chukota (Russie). Ses objectifs principaux sont de renforcer l'unité entre les Inuits de la région circumpolaire, de défendre les droits et les intérêts des Inuits à l'échelle internationale, d'élaborer et encourager des politiques à long terme visant à protéger l'environnement arctique, de solliciter un partenariat complet et actif pour le développement politique, économique et social des régions circumpolaires et d'obtenir la reconnaissance du droit des Inuits à l'autodétermination et de leur égalité en tant que peuple. En 1983, elle a reçu le statut d'organisation non gouvernementale des Nations Unies, instance au sein de laquelle elle œuvre ardemment à la reconnaissance des droits individuels et collectifs des peuples autochtones en tant qu'éléments essentiels du cadre international des droits de l'homme. Elle est par ailleurs active dans un large spectre d'institutions internationales, comme la Commission baleinière internationale, l'Union mondiale pour la nature, la Stratégie de protection de l'environnement arctique, le Sommet des dirigeants de l'Arctique, ainsi que dans divers groupes de travail et organismes de l'ONU. En outre, elle défend les intérêts des Inuits auprès des gouvernements nationaux dans le cadre des dossiers internationaux touchant les intérêts des Inuits (25).

Grâce à sa diplomatie « pan-inuitiste », commencée dès l'établissement du *Hjemmestyre* en 1979, le Groenland a réussi, en plus, par le biais des Nations

(24) Pour plus de détails sur le Conseil arctique, cf. Pekka HAAVISTO, *Review of the Arctic Council Structures*, Consultant's Study, Finnish Institute of International Affairs, Helsinki, 29 juin 2001.

(25) Cf. le site Internet du ministère canadien du Nord et des Affaires indiennes, <http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/dec/circon-f.html> (dernière consultation en mai 2002).

Unies, à internationaliser la problématique des « peuples indigènes » (26). Durant l'été 2000, il a soutenu la création du Conseil des Nations Unies pour les droits des peuples indigènes (27).

Afin de contrebalancer l'« occidentalisation » du *Norden* (28), le Groenland, l'Islande et les îles Féroé (ainsi que ponctuellement l'Ecosse et la Norvège) coopèrent au sein du Conseil de coopération parlementaire nordique occidental, créé en 1985 ; mais, des problèmes récurrents dans la délimitation des eaux territoriales entre le Groenland et l'Islande empêchent ce conseil de fonctionner normalement.

L'objectif global de la politique étrangère du Groenland est donc de maximiser les options stratégiques dans différentes directions. Cependant, l'échiquier politique groenlandais ne plaide pas pour l'élaboration d'une politique étrangère homogène et cohérente : les décisions prises ressemblent davantage à un consensus global qu'à des options affirmées et immuables. Cela est en grande partie lié à la domination de la vie politique groenlandaise par trois partis : d'inspiration sociale-démocrate, *Siumut*, prône une autonomie très poussée dans le cadre de la communauté avec le Royaume du Danemark ; second en importance, *Atasut*, d'inspiration libérale, soutient une collaboration étroite avec le Danemark ; quant à *Inuit-ataqatigiit*, d'inspiration socialiste, il œuvre en faveur de l'indépendance du Groenland. Les deux dernières élections législatives (16 février 1999 et 3 décembre 2002) ont abouti à des coalitions hétéroclites, dépourvues d'expérience politique et peu homogènes en matière de politique étrangère. En 1999, la coalition réunissait le *Siumut* et le *Inuit-ataqatigiit* (IA), deux partis aux approches politiques sensiblement différentes : les options retenues en matière de politique étrangère semblent parfois confuses, voire contradictoires et seule la volonté d'ouvrir le Groenland davantage vers l'« Ouest » afin de promouvoir ses affinités particulières avec les Inuits canadiens et américains (29) apparaît comme un dénominateur commun. Les élections législatives du 3 décembre 2002 ont abouti à la formation d'une nouvelle coalition (IA et *Siumut*) : il est d'ores et déjà possible d'estimer que la crédibilité du système politique groenlandais a sérieusement été mise à mal, peu de temps après la constitution du gouvernement (30).

(26) Au début des années 1980, les Groenlandais ont entamé, sans succès, des démarches auprès de l'Union soviétique, pour que les Inuits vivant dans le Nord de l'URSS puissent être intégrés eux aussi à cette communauté inuit transnationale.

(27) Ce Conseil est le résultat de la transformation, en instance permanente, du Groupe de travail pour les droits des peuples indigènes, créé, lui, par une résolution des Nations Unies du 7 mai 1982.

(28) Le concept de *Norden* englobe les cinq pays nordiques (Finlande, Danemark, Suède, Norvège et Islande) et les trois États autonomes (Groenland, îles Féroé et îles Åland). Depuis que la Suède et la Finlande ont adhéré à l'UE, en 1995, les préoccupations nordiques se sont déplacées vers le continent européen.

(29) Les relations russo-groenlandaises sont très marginales : elles se réduisent à un seul accord de pêche.

(30) Les conditions plus qu'ubuesques dans lesquelles s'est déroulée la première réunion de la coalition ont abouti à une grave crise gouvernementale. L'avenir du nouveau Premier ministre, Hans Enoksen, à la tête de la coalition, semblait alors compromis : le directeur de l'administration centrale avait en effet demandé une exorcisation complète, selon les coutumes inuites, des locaux du gouvernement. Une nouvelle

LE GROENLAND  
AVANT-POSTE AMÉRICAIN DANS L'ARCTIQUE

Dès le début de la Seconde Guerre mondiale, les Américains ont pris conscience de l'extrême importance stratégique du Groenland. Aussi, avec le consentement des Danois, ont-ils installé plusieurs bases militaires, dont la plus importante est celle de Thulé. Celle-ci constitue actuellement la pièce maîtresse d'alerte avancée du système de défense antimissiles américain.

*La place géostratégique du Groenland*

Quand ils sont entrés en guerre, les Américains ont rapidement cherché à contenir l'avancée des Allemands sur le front occidental, et surtout à éviter que ceux-ci ne prennent pied au Groenland. Pour parvenir à ces fins, ils ont ouvert un consulat à Nuuk, puis entamé des pourparlers avec le gouvernement danois, alors en exil, afin d'établir, sur le territoire groenlandais, des bases indispensables pour ravitailler les bombardiers en partance pour l'Europe. Conscient de l'utilité du Groenland pour lutter contre les nombreux sous-marins allemands, le gouvernement américain a conclu, le 9 avril 1941, un accord avec Hanrik Kauffmann – devenu agent du « Danemark libre » –, par lequel les Danois lui concèdent des droits quasi illimités sur le Groenland. En vertu de cela, dix-sept emplacements ont été choisis par les États-Unis pour y aménager des bases et des installations militaires et des travaux de construction de stations météorologiques ont été entamés. Cependant, les opérations purement militaires sont demeurées marginales sur le territoire groenlandais. En fait, l'intérêt stratégique du Groenland a résidé essentiellement dans son rôle de relais aérien intercontinental et dans celui d'observatoire météorologique.

A l'orée de la Guerre froide, alors que le projet d'un pacte nordique de défense s'avère être une impasse (31), il apparaît stratégiquement vital, pour les Américains, que les pays scandinaves ne tombent pas dans le giron soviétique (32); le Groenland et l'Islande sont alors considérés comme des « relais » essentiels vers l'Europe (33). D'ailleurs, au moment de l'adhésion du Danemark à l'OTAN, les États-Unis obtiennent de ce dernier l'autorisation de stocker, au Groenland, des armes nucléaires, alors que cela ne leur

coalition a dû être formée entre le parti *Siumut* et le parti *Atasut*. Cf. « Greenland Forms a new Government », *The Washington Times*, 17 janvier 2003.

(31) Cf. Jean-Pierre MOUSSON-LESTANG, *La Scandinavie et l'Europe de 1945 à nos jours*, PUF, Paris, 1990, pp. 44-45.

(32) Cf. Edward KILLHAM, *The Nordic Way : a Path to Baltic Equilibrium*, The Compass Press, Washington, 1993, p. 2.

(33) Canada et États-Unis auraient même déclaré que sans les « tremplins » que représentent le Groenland et l'Islande, il n'était pas question d'alliance avec l'Europe. Précision apportée par Grethe VAERNØ, « La Norvège et l'Alliance, 1948-1949 », *Revue de l'OTAN*, vol. 29, n° 3, juin 1981, p. 18.

a pas été consenti pour le territoire danois métropolitain (34). En 1951, Danois et Américains concluent un accord de défense bilatéral, confiant aux seconds la charge de la défense militaire groenlandaise (35). Pendant longtemps, un consensus général se dégage, au Danemark, en faveur de la présence américaine : à la fin des années 1960 et au début des années 1970,, dans un climat général anti-américain, les contestations se limitent à quelques manifestations de mouvance d'extrême gauche. Ce n'est qu'à partir du début des années 1980, c'est-à-dire au moment où commence le processus d'autonomisation du Groenland, que certaines voix se font entendre pour demander le retrait des bases américaines.

### *La base de Thulé dans la composante de défense antimissiles américaine*

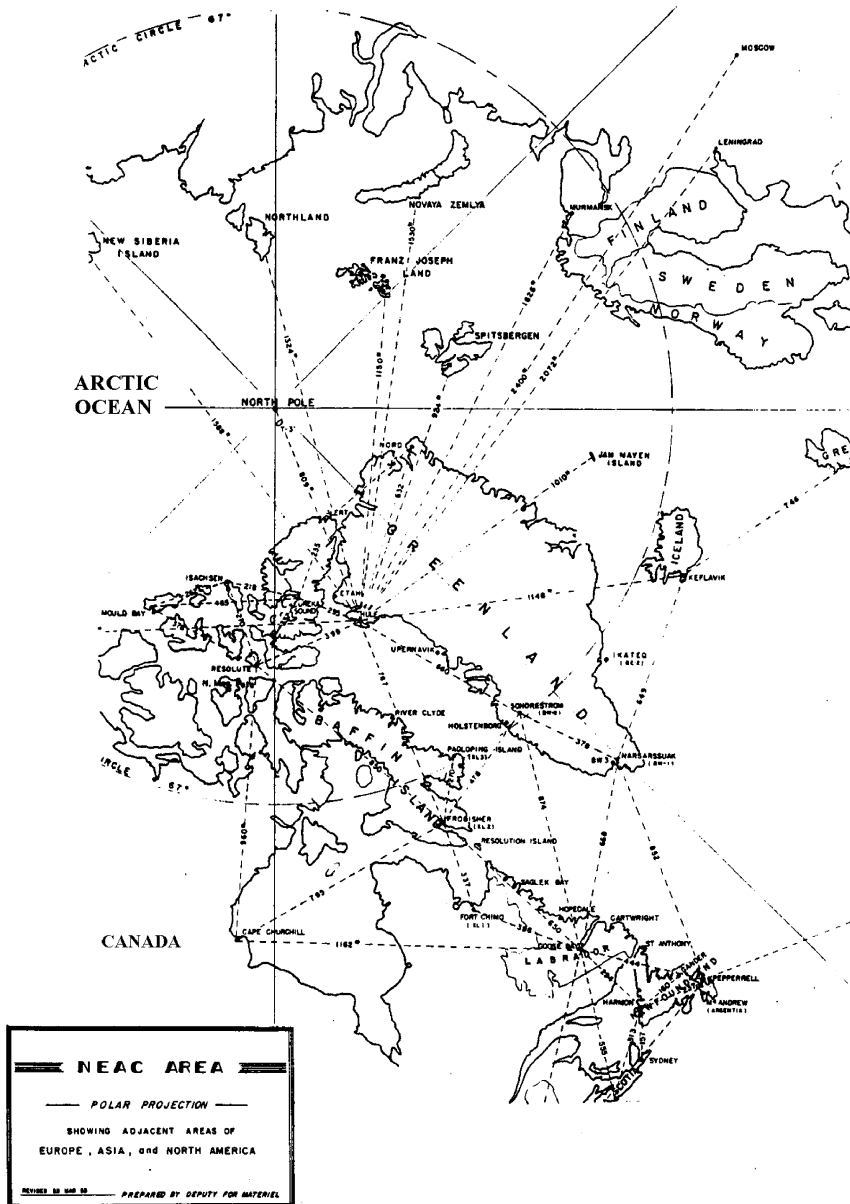
Thulé présente, d'un point de vue stratégique, de nombreux atouts : elle se trouve à portée, par voie maritime, à la fois de l'Alaska et de la côte orientale américaine; en 1950, sa position médiane entre l'URSS et les Etats-Unis lui confère une importance nouvelle; en outre, en dépit de sa latitude (76° 33'), la petite baie qui sert à l'installation de la base est accessible par mer plus de deux mois par an.

Peu de temps après la signature du Traité de 1951, commence la construction de la base de *Blue West 6* (Thulé), chaînon de la ligne d'alerte avancée des Etats-Unis contre les bombardiers soviétiques. En moins de deux ans, malgré les conditions naturelles difficiles de l'Arctique, Thulé se trouve transformée en base majeure : piste en ciment, réseau routier, grand port en eaux profondes (plus de 300 mètres de quai à 9 mètres de tirant d'eau), avec une centrale nucléaire pour alimenter le tout.

(34) La découverte, en 1995, d'une note secrète dano-américaine, datée de 1957 et prévoyant la possibilité, pour les Etats-Unis, de déployer des missiles nucléaires sur le territoire groenlandais, a fait l'effet d'une « véritable bombe » au Danemark. Le gouvernement danois a alors demandé au Danish Institute of International Affairs (DUPI) d'entreprendre une étude sur cette question, étude dont les conclusions ont fait l'objet d'une publication en 1997, sous le titre « Grøland under der kolde krig » (un résumé est disponible sur le site du DUPI, <http://www.dupi.dk>). Pour plus de détails sur le contenu de cette note secrète, cf. Nikolaj PETERSEN, « The H.C. Hansen Paper and Nuclear Weapons in Greenland », *Scandinavian Journal of History*, vol. 23, n° 1-2, 1988, pp. 1-44. Pour une étude plus poussée des différents aspects de la diplomatie secrète instaurée au lendemain de la Guerre par les Danois et les Américains au sujet du Groenland, cf. N. ARMSTRUP, « Grøland i det amerikansk-danske forhold 1945-1948 », in N. ARMSTRUP/I. FAURBY (dir.), *Studier i dansk udenrigspolitik*, Aarhus, Politica, 1978, pp. 155-198 ou encore Hans MOURITZEN, « Thule and Theory : Democracy vs. Elitism in Danish Foreign Policy », *Danish Foreign Policy Yearbook 1998*, DUPI, Copenhague, pp. 79-101 ou bien Nikolaj PETERSEN, *Negotiation the 1951 Greenland Defense Agreement. Theoretical and Empirical Aspects, Report 1997/3*, DUPI, Copenhague, 1997, 34 p.

(35) Cet accord de défense prévoit, en outre, que les Etats-Unis puissent avoir un contrôle quasi souverain sur trois bases : Narsarsuaq (dans la partie méridionale du Groenland), Kangerlussuaq (Sondre Stronfjord, à l'Ouest) et Thulé (dans le Nord-Ouest). Aujourd'hui, des trois bases, seule Thulé est toujours une base militaire.

*Le Groenland au cœur de la NEAC  
(Northeast Air Command)*



Source : DUPI, *Grønland under der kolde krig, Bilag*, Copenhagen, p. 229

Actuellement, le rôle des bombardiers stratégiques ayant décliné, Thulé constitue essentiellement l'une des trois bases de détection avancée qui cou-

vrent le territoire des Etats-Unis contre les missiles balistiques et les satellites.

Le rôle que pourrait jouer la base radar de Thulé dans la NMD a été évoqué pour la première fois (36) en novembre 1999, par le Premier ministre groenlandais, le pasteur Jonathan Motzfeldt, peu de temps après que les représentants de la coalition au pouvoir (*Siumut* et *Inuit Ataqatigiit*) ont publié un communiqué dénonçant autant le projet américain, considéré comme étant en contradiction même avec le Traité ABM, que la politique unilatérale américaine (37).

Les Américains ont également souligné à plusieurs reprises l'importance que pourrait revêtir la participation de la base de Thulé dans le dispositif NMD (38). Cela n'est pas sans poser problème au Danemark : celui-ci ne voudrait pas avoir à refuser aux Américains l'utilisation du territoire groenlandais à des fins d'alerte avancée, mais dans le même temps, il craint de s'attirer des critiques de la part de la Russie ou de ses partenaires européens, mécontents de voir la marge de manœuvre de Copenhague si réduite au Groenland (39).

### Thulé et l'architecture de la MD

L'architecture de la MD comprend actuellement 100 intercepteurs basés en Alaska. Il est prévu, en 2005, d'ajouter à cela cinq radars d'alerte avancée, dont un à Thulé, de manière à être en mesure de faire face à une attaque limitée (20 têtes avec des aides à la pénétration simple), d'origine accidentelle ou volontaire. Il serait également envisagé de moderniser les installations radars, avant de procéder au déploiement d'un nouveau radar.

(36) Déjà, lorsque l'Administration Reagan avait lancé son projet « Initiative de défense stratégique », la question du rôle de la base groenlandaise avait été mise en avant par l'Union soviétique, qui accusait les Américains de violer le Traité ABM. L'affaire provoqua une démission collective des membres du Landsting, ceux-ci accusant le pasteur Jonathan Motzfeldt, alors chef de l'exécutif, de ne pas les tenir informés des réelles motivations des Américains quant à l'utilisation de Thulé dans le cadre du programme de défense antimissiles. Cf. Camille OLSEN, « Campagne électorale au Groenland sur fond de difficultés économiques et de crise d'identité », *Le Monde*, 24 mai 1987. Pour plus de détails sur la question de l'utilisation de la base de Thulé dans le cadre des différents projets américains de défense antimissile, cf. Kristian FISCHER, « The Modernization of the US Radar Installation at Thule, Greenland », *Journal of Peace Research*, vol. 30, n° 1, pp. 7-20.

(37) Henriette RASMUSSEN, « Greenland, the Inuit and the NMD », *Puqwash Occasional Papers*, mars 2001.

(38) Cf. notamment le discours de William Cohen, le 25 juillet 1999, devant le Sénat américain.

(39) Cf. Jørgen DRAGSDAHL, « The Danish Dilemma », *Bulletin of the Atomic Scientists*, septembre-octobre 2001, vol. 57, n° 5, pp. 45-50. La Grande-Bretagne a réagi bien moins timidement, au sujet de la base de Fylingdale (qui devrait aussi accueillir un radar d'alerte avancée) que le Danemark pour la base de Thulé. Les Britanniques craignent que leur statut de puissance nucléaire moyenne ne soit affecté par la reprise de la course aux armements consécutive à un déploiement de la NMD.

L'objectif de la MD est de faire face à des risques « non couverts » par la dissuasion nucléaire américaine : d'une part, le risque d'agression pouvant émaner d'Etats parias (Corée du Nord, Iran, Iraq, etc.) vis-à-vis desquels la dissuasion pourrait être inopérante et, d'autre part, le risque d'un lancement accidentel ou non autorisé, quelle que soit la provenance du tir (pays proliférant ou puissance majeure telle que la Russie).

### Simulation de la MD

La MD prévoit de détruire en plein vol tout missile tiré contre les intérêts américains, en lançant contre lui un intercepteur à grande vitesse pour l'empêcher d'atteindre sa cible. Le tir hostile est censé être détecté par des satellites capteurs basés dans l'espace et un réseau de radars basés au sol doit suivre la trajectoire de l'attaquant ; quant au moyen de le stopper, il est prévu qu'il soit choisi par le Centre de commandement stratégique des Cheyennes Mountains (Colorado).

### La multiplication des radars

Des travaux ont déjà été entrepris dans plusieurs endroits du monde. Proche de la base de lancement des intercepteurs, un radar ultra-sensible a été positionné dans l'île de Shémya, dans l'Etat américain d'Alaska. Dans le Nord de l'Angleterre, la station radar de Fylingdale est en train d'être modernisée. Sur la frontière nord-est de la Norvège, une antenne parabolique de 27 mètres de diamètre a été construite par les Américains à Vardoe, une commune située à 50 km de la frontière russe : officiellement, cela serait destiné à suivre les satellites et débris d'engins qui remplissent désormais l'espace ; selon les Russes, il s'agirait en réalité plutôt, pour les Américains, de collecter des renseignements sur leurs missiles à longue portée (40).

Au début de l'année 2000, après que les médias ont fait leur avec « l'affaire de Thulé », les parlementaires danois ont, dès le début de la session du *Folketing*, questionné le gouvernement sur la même question. En guise de réponse, le ministre des Affaires étrangères a précisé que les Américains n'avaient pour le moment pas pris de décision quant à la mise en œuvre de la NMD et, rappelant les motifs de la démarche américaine (prolifération balistique et augmentation de la menace provenant des Etats parias) et les objectifs de la NMD – sur lesquels le Danemark avait d'ailleurs été informé

(40) Cf. à ce sujet Antoine JACOB, « Moscou met en garde la Norvège et le Danemark », *Le Monde*, 25 juin 2000.

sur une base bilatérale par les Etats-Unis (41) –, il a souligné que, contrairement à l'Initiative de Défense Stratégique (IDS) du Président Reagan, l'actuel projet n'était pas dirigé contre la Russie (ni, d'ailleurs, contre la Chine); au sujet de Thulé, il a insisté sur le fait que le système de radars ne serait éventuellement qu'« *un élément du système de détection de lancements de missiles* » et sur le fait qu'il ne serait « *pas question d'installer sur la base des missiles d'interception* » (42) : en tout état de cause, le gouvernement danois souhaiterait que « *l'utilisation de la base radar de Thulé ne contrevienne pas aux accords internationaux en vigueur* ».

La Conférence Circumpolaire Inuit prit le relais des inquiétudes groenlandaises. En août 2002, son président, Aqqaq Lyngge, publie un communiqué dénonçant, d'une part, le plan américain de modernisation de la base de Thulé et, d'autre part, la politique américaine visant à faire de l'Arctique un espace territorial dans lequel Washington aurait une souveraineté quasi illimitée (43).

Au même moment, les Russes se lancent dans une offensive diplomatique contre le projet américain de défense antimissiles. Ainsi, en marge de la réunion du Conseil des Etats de la mer Baltique en Norvège (Bergen, 20-21 juin 2000), le ministre russe des Affaires étrangères évoque, auprès de son homologue danois, la question de l'utilisation éventuelle de la base de Thulé dans le cadre du déploiement de NMD; Helveg Petersen lui réaffirme l'importance que Copenhague attache au Traité ABM, comme base de l'équilibre stratégique mondial, et à un accord entre Américains et Russes pour apporter à ce Traité les amendements nécessaires. Evoquant le sommet Clinton-Poutine de Moscou (5 mai 2000), Helveg Petersen rappelle par ailleurs l'accord d'échange d'informations en matière d'alerte précoce et le rôle positif que pourrait avoir Thulé dans ce cadre (44). Peu enclin à accepter les arguments danois, le ministre russe indique que son pays considérerait le Danemark comme « co-responsable » si les Etats-Unis étaient amenés à violer le Traité ABM.

(41) Sans doute, du fait de son profond tropisme atlantique, le Danemark n'a pas cru bon d'entamer un débat sur la pertinence de la NMD, les arguments américains ne faisant apparemment l'objet d'aucune contestation.

(42) Ces propos sur la nature des missions qui pourraient être confiées à Thulé dans le cadre de la NMD (détection et non-interception) semblent révéler qu'une réflexion a été entreprise à Copenhague, avec ou sans la participation américaine, sur la mise à disposition de la base.

(43) Le souvenir du crash, près de la base de Thulé, d'un bombardier américain B-52 comprenant quatre missiles nucléaires, en 1968, qui eut des conséquences environnementales catastrophiques, explique en partie la fermeté de la position de la communauté inuite.

(44) La Russie et les Etats-Unis avaient convenu d'échanger, en temps réel, des données techniques sur tout lancement de missiles partant, le cas échéant, de leur territoire respectif ou dirigés vers lui. Un accord d'une durée de dix ans et renouvelable tous les cinq ans, est intervenu dans ce sens. Ainsi, un centre fonctionnera vingt-quatre heures sur vingt-quatre à Moscou, avec des officiers des deux armées : il s'agira d'un dispositif de préalerte sur des lancements inopinés ou des tirs expérimentaux, qui, commun aux deux pays, permettra d'instaurer un climat de confiance sur une information réciproque et ne se limitera pas au contrôle des seuls missiles américains et russes. Cf. Jacques ISNARD, « Les différents moyens de détruire des missiles terroristes », *Le Monde*, 6 juin 2000.



Depuis que Moscou et Washington ont scellé leur nouvelle alliance – institutionnalisée par le Conseil à 20 (45) –, la question du déploiement de la MD ne semble plus constituer l'apanage du discours russe. Les propos traditionnellement tonitruants de Moscou sont, à l'heure actuelle, mis entre parenthèses, le Kremlin s'étant retiré du Traité START II suite à la dénonciation, par les Américains, du Traité ABM, en juin 2002 (46). En toute logique, les Danois, en quelque sorte « libérés » de la pression russe, auraient pu en profiter pour au moins admettre avoir été directement en contact avec les Américains ; mais ils restent dans l'ambiguïté, faisant alterner des déclarations maladroites niant tout contact avec les Etats-Unis au sujet du bouclier antimissiles et un discours confus avouant, bon an, mal an, que Washington a bien entamé des discussions.

De son côté, le Groenland a, semble-t-il, tout intérêt à ce que ce dossier reste « chaud » : d'une part, il espère en tirer de nombreuses contreparties (notamment financières) (47) ; d'autre part, l'affaire place le Danemark dans une position délicate, l'obligeant *de facto* à considérer le Groenland comme un partenaire incontournable dans les relations dano-américaines. La création récente d'une commission permanente dano-groenlandaise chargée de gérer l'accord de défense avec les Etats-Unis de 1951 s'inscrit résolument dans cette logique.

#### CONCLUSION

Depuis que le Groenland bénéficie d'une marge de plus en plus large dans ses compétences externes, il s'affirme sans cesse comme un acteur de première importance dans l'Arctique. Champion de la cause inuit, il est parvenu à se forger une diplomatie originale, fondée sur la reconnaissance internationale de la notion de « peuple autochtone ». Il a réussi, en outre, à tirer de son statut de PTOM un maximum d'avantages commerciaux avec l'UE. Enfin, son identité scandinave et sa proximité géographique avec l'Amérique du Nord lui ont permis de tisser des relations très particulières avec tous les pays qui bordent l'Arctique.

(45) Cf. à ce sujet Matthieu CHILLAUD/Isabelle FACON, « Le rôle de la Russie dans la sécurité européenne », *Le Courrier des pays de l'Est*, n° 1025, mai 2002, pp. 31-38.

(46) En ratifiant le Traité START II, les Russes avaient indiqué que le Traité – interdisant notamment les missiles à têtes mirvées – serait mis en œuvre à la seule condition que le Traité ABM soit préservé. Suite à la dénonciation, par les Américains, de ce dernier, les Russes ont « récupéré » la possibilité d'utiliser leurs missiles à têtes multiples, ce qui renforce leurs capacités à pénétrer le bouclier américain.

(47) Profitant de la visite des autorités américaines en août 2000, les autorités groenlandaises ont fait pression sur le Danemark pour qu'elles puissent, elles aussi, bénéficier, notamment en termes pécuniaires, du « bail » concédé sur le territoire groenlandais par les Danois aux Américains. Cf. James BROOKE, « Greenlanders Wary of a new Role in US Defences », *New York Times*, 18 septembre 2000. Le magazine danois *Weekend Avisen* publia un article, fin 2000, citant un rapport secret du gouvernement danois, au terme duquel Copenhague aurait demandé à Washington des compensations financières pour le Groenland. Le démenti du gouvernement danois, véhément dans un premier temps, puis mesuré dans un second temps, souligne l'extrême inconstance de la position des officiels danois.

Cependant, en dépit de ses ambitieux objectifs de politique étrangère, le Groenland ne peut faire fi de ses faiblesses économiques internes. De plus, il sait pertinemment qu'il n'a ni les moyens politiques (il peut difficilement compter sur l'armée danoise pour assurer sa sécurité) ni les moyens économiques (la manne financière apportée par les Américains est loin d'être négligeable (48)) pour se séparer de la présence américaine sur son territoire. Toutefois, la question de l'utilisation de Thulé par les Américains, dans le cadre de la MD, met davantage à mal le Danemark que le Groenland dans la mesure où le Gouvernement autonome devient un interlocuteur incontournable dans les relations dano-américaines et, par là même, tend à utiliser ce dossier comme une rente politique pour satisfaire ses revendications autonomistes.

(48) Selon Preben Monné, cité par le quotidien danois *Jyllands-Posten* (9 janvier 2003), un « non » groenlandais au bouclier pourrait coûter 86 millions de couronnes en revenus fiscaux au Groenland. Actuellement, 440 Danois et 110 Groenlandais travaillent dans la base américaine; leurs impôts représentent 10 % des dépenses administratives du Groenland.